

Commune de Bois-Le-Roy

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 Juin 2012 - 20h30

L' an 2012, le 26 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bois le Roy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MOREL Jean-Pierre, Maire.

Présents : MOREL J-P - DANGOUMAU JP - AGUEEFF M, - MONTELS JP - BLANQUET E, - CAILLERE CI - GRIPON P - DAVRAINVILLE S - BOBIN G - PIVOT Anny

Absents excusés : DESHAYES M (procuration à JP MOREL) - MARTEAU P (procuration à JP DANGOUMAU) - MONGIS A - MARAIS M -

A été élue secrétaire de séance : AGUEEFF M.

Nombre de membres

- Afférents au conseil municipal : 14
- Présents : 10
- Procurations : 2

Date de convocation : 19/06/2012

ORDRE DU JOUR

- MARCHE - Eglise
- MARCHE – Cabinet kinésithérapie
- ECOLE - Demande de financement Manuels CP et Classe de découverte
- Création Poste temporaire
- Convention ingénierie Service d'Eau
- Convention Syndicat Collège Saint-André-de-l'Eure
- Création : Poste de secrétaire de mairie
- O.N.F. - Travaux Forêt de Roseux
- Demande de subvention "Bâtiments communaux"
- Redevance et droits de passage des opérateurs
- Rapport Qualité de l'Eau
- Informations générales
- Questions diverses

MARCHE - Eglise

Le maire présente au conseil municipal le rapport relatif au choix des entreprises devant réaliser les travaux de restauration de l'église.

Suite à la réunion d'ouverture des offres du 14 mai 2012 et du 1er juin 2012, le maître d'oeuvre propose que soient retenues les entreprises suivantes pour les travaux de la 1ère tranche :

Lot n°1 - Maçonnerie
Entreprise TERH MH
pour un montant H.T. de : 56 186 €

Lot n°2 - Charpente
Entreprise TERH MH
pour un montant H.T. de : 27 411 €

Lot n°3 - Couverture
Entreprise HISTOIRE DE TOIT
pour un montant H.T. de : 69 320 €

et de relancer une consultation pour le lot n° 4 : Electricité et le lot n° 5 : Serrurerie, objet de la tranche conditionnelle.

Le maire informe que les travaux de la tranche ferme pourraient commencer mi-septembre 2012 pour une durée de 8 mois, l'édifice sera inaccessible pendant toute cette période. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le choix de ces entreprises.

MARCHE - Cabinet kinésithérapie

Le maire présente au conseil municipal le rapport relatif à l'aménagement d'un cabinet de kinésithérapie au 1b, rue de la mairie.

La réunion d'ouverture des plis s'est tenue le 14 mai 2012. Après analyse des offres par l'architecte, les entreprises suivantes sont proposées :

Lot n°1 - Maçonnerie - Plâtrerie - Faux-plafond - Carrelage
Entreprise REHA CONSTRUCTIONS
pour un montant H.T. de : 18 391€

Lot n°2 - Charpente menuiserie bois
Entreprise BARAIS
pour un montant H.T. de : 6 430€

Lot n°3 - Electricité
Entreprise PACELEC
pour un montant H.T. de : 7 010€

Lot n°4 - Plomberie sanitaire
Entreprise PECQUENARD
pour un montant H.T. de : 2 502€

Lot n°5 - Chauffage VMC
Entreprise PECQUENARD
pour un montant H.T. de : 6 321€

Lot n°6 - Peinture
Entreprise DUBOIS
pour un montant H.T. de : 6 400€

Lot n°7 - Revêtement sols simples
Entreprise POUSSET
pour un montant H.T. de : 2 435€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés, le choix de ces entreprises.

ECOLE : Demande de financement

Manuels CP

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de l'enseignante de la classe de CP de Bois le Roy, l'informant qu'il est nécessaire de renouveler les manuels de lecture acquis en 2006. Elle informe du refus du S.I.S. d'inscrire la somme de 500€ pour cette dépense.

Le maire donne lecture de son courrier de réponse qui précise que les délégués de Bois le Roy au S.I.S. n'ont pas été consultés sur cette demande et qu'il présentera, lors de la prochaine réunion de conseil municipal de Bois le Roy, la demande de prise en charge de ce besoin par le S.I.S. L'Habit/Bois le Roy.

Cette dépense ne pouvant être inscrite que dans le budget du S.I.S., les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, demanderont au président du S.I.S. de financer l'acquisition de ces manuels nécessaires au bon apprentissage de la lecture.

Classe de découverte

Le maire donne lecture du courrier des enseignantes de l'école de Bois le Roy demandant que la commune participe au financement de la classe de découverte "Poney" pour l'année 2013.

Il donne aussi lecture de sa réponse qui précise que la commune de Bois le Roy, dès le début de ce projet, avait souhaité qu'il perdure au moins trois ans et qu'il soumettra cette demande lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Considérant que la commune du L'Habit a refusé, depuis le début de ce projet, à ce que soit financé directement par la commune de Bois le Roy, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuvent le financement de cette activité pour 2013 et demandent au Président du S.I.S. L'Habit/Bois le Roy d'inscrire cette dépense dans le budget 2013.

CREATION : Poste temporaire

Le maire informe que, compte tenu de la charge de travail recensée pour réaliser les travaux d'entretien et d'améliorations sur les bâtiments communaux, il y aurait lieu de créer un poste à contrat à durée déterminée du 1er juillet au 31 août 2012.

Compte tenu des tâches qui seront confiées à cet agent, le maire propose de créer un poste d'agent technique de 2ème classe - Echelle 3 - Echelon 11.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent par 11 voix pour et 1 abstention (M. Dangoumau JP) la création de ce poste.

CONVENTION Ingénierie Service d'Eau

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention d'ingénierie en vue du renouvellement des branchements en plomb avant compteur sur la commune de Bois le Roy. L'ensemble de ces branchements devront avoir fait l'objet d'un remplacement fin 2013.

Compte tenu de la technicité demandée pour réaliser cette opération, le maire propose de confier l'étude et le suivi à un cabinet spécialisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, confie la mission d'ingénierie au Cabinet SAFEGE et autorise le maire à signer tous les documents correspondants.

CONVENTION Syndicat Collège Saint-André-de-l'Eure

Le maire présente le projet de convention entre le Syndicat de gestion et de construction du gymnase de Saint-André-de-l'Eure en vue d'octroyer une participation financière pour les élèves de Bois le Roy qui fréquentent le Collège des 7 Epis pour l'année scolaire 2011/2012, quatre élèves y sont inscrits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette convention et autorise le maire à signer la convention.

CREATION : Poste de secrétaire de mairie

Le maire informe que les agents travaillant au secrétariat de mairie pour des raisons personnelles, souhaitent pouvoir réduire leur temps de travail dans les prochains mois.

Le maire informe tant la charge de travail que les responsabilités administratives qui incombent de plus en plus à la commune, nécessitent que nous créions un poste de rédacteur principal - cadre B, qui aurait en charge la responsabilité administrative du secrétariat de mairie.

Compte tenu des formalités auprès du Centre de Gestion et du temps nécessaire pour recevoir les candidatures, ce poste ne pourra pas être pourvu avant la fin de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres ou représentés, accepte la création du poste de rédacteur principal.

O.N.F. : Travaux Forêt de roseux

Le maire informe que l'O.N.F. avait adressé un projet de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'entretien pour les parcelles 5.1 et 6.1 pour un montant de 13 334€.

Ce montant étant trop important, le maire a demandé à l'O.N.F. de revoir cette mission une nouvelle offre a été retenue d'un montant de 3 898 € plus les frais de gestion de l'O.N.F.

Le maire rappelle que ces parcelles n'ont pas fait l'objet d'entretien depuis plusieurs années et qu'il est nécessaire pour ces plantations de réaliser ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ces travaux d'entretien.

DEMANDE DE SUBVENTION "Bâtiments communaux"

Le maire rappelle que depuis deux ans, nous avons déposé un dossier de demande de subvention croisée ETAT/CONSEIL GENERAL, pour réaliser une salle d'activités communales et périscolaire et qu'à ce jour, nous n'avons pas été retenus.

Compte tenu des besoins de restauration scolaire, le conseil municipal, lors d'une précédente réunion avait accepté qu'une extension de ce projet soit réalisée pour intégrer ce restaurant.

Le maire présente l'avant projet sommaire et l'estimation budgétaire (1 800 000€) réalisé par notre architecte. Compte tenu de l'intérêt de disposer d'un tel équipement, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent que soit déposée la demande de subvention intégrant le restaurant scolaire.

Redevance et droits de passage des opérateurs

Le maire informe qu'il convient :

- Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier et servitude sur les propriétés privées,

- considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux

- considérant les importants avantages procurés aux opérateurs pour l'implantation des artères sur le domaine public

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2012 selon les tarifs suivants :

- 38,68 € le km d'artère souterraine
- 51,38 € le km d'artère aérienne
- 27,79 € le m2 d'emprise au sol des installations

- de réviser ces montants annuels au 1er janvier de chaque année en application des dispositions de l'article R20-53 du Code des postes et des communications électroniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte les montants de cette redevance d'occupation du domaine public.

RAPPORT : Qualité de l'Eau

Le maire présente le rapport annuel sur la qualité de l'eau du captage de Bois le Roy.

L'eau distribuée en 2011 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité définie pour la turbidité.

Une fiche de synthèse sera jointe à la facture qui sera émise prochainement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le rapport annuel sur la qualité de l'eau.

INFORMATIONS GENERALES

Le maire informe :

1/ que suite au contrôle de légalité par la préfecture, cette dernière a demandé que soit modifié le compte administratif 2011 afin que soient pris en compte les résultats de clôture de l'exercice 2011 dans leur intégralité, en effet, les centimes n'ont pas été repris dans le document.

2/ que dans le cadre de la délégation qu'il détient, il a :

signé : 3 permis de construire
 4 déclarations préalables de travaux
 2 certificats d'urbanisme
 1 transfert de permis de construire
 3 déclarations d'intentions d'aliénés
 1 bail commercial pour l'implantation d'un kinésithérapeute.

lancé : 1 mission d'étude afin de réaliser une consultation en vue du renouvellement des contrats d'assurances de la commune

3/ donne lecture de l'enquête de recensement 2012 de la commune. La population recensée s'élève à 1059 habitants. Ce chiffre ne sera officiel qu'au 1er janvier 2013.

4/ présente les principaux points du comité syndical du SIEGE qui s'est tenu le 2 juin 2012 et auquel M. Paul GRIPON, délégué de la commune, a participé.

5/ la remise des dictionnaires anglais/français aux élèves de CM2 allant au collège en septembre s'est déroulée le samedi 29 juin en mairie. 14 des 19 élèves de Bois le Roy ont participé à cette remise. Le maire remercie Evelyne Blanquet, conseillère municipale, pour avoir organisé cette sympathique manifestation.

6/ qu'il a accueilli les 12 stagiaires bibliothécaires qui sont venus participer à une demi-journée de travail à la bibliothèque de Bois le Roy, animée par Mme Françoise SAVIDAN.

Le maire informe que suite à un échange avec Mme SAVIDAN, il y a lieu de prévoir le remplacement du PC de gestion qui pose des difficultés.

7/ il remercie tous les bénévoles qui ont permis que se tiennent la fête de la peinture, la fête de la musique, le concert aux Chandelles de la St Jean.

8/ qu'il a participé à une cérémonie à la gendarmerie de Saint-André-de-l'Eure en hommage aux deux gendarmes tués quelques jours plus tôt.

9/ il a participé aux manifestations de fin d'année de l'ALG L'Habit/Bois le Roy et Sylva Club dont il avait reçu une invitation.

QUESTIONS DIVERSES

JP MONTELS informe que le passage du jury au niveau départemental pour les Villes et Villages Fleuris se ferait dans la deuxième quinzaine de juillet.

Paul GRIPON informe que la gazette communale Echos des Forêts, suite à une décision de la Commission Communication et Informatique, serait revue dans sa conception et dans sa formule.

La séance est levée à 22 H 10